



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 Novembre 2023 à 9h30

Président de séance : M SIMOND Régis

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : RODINI Jean-Louis (pouvoir à M. BONNAFFOUX Mickaël)

Absents : Mme TUDORET Sabira, MM. BRUN Jean Luc, COMBAL Benjamin.

Secrétaire de séance : Pauline VASINA

Quorum : 11

Ordre du jour de la séance du 27/11/2023

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2023-10-004	Garnier logo ;
2023-10-005	SARL R et A Cable chauffant école ;
2023-10-006	SARL Mathi porte garage ;
2023-10-007	Net egout cantine ;
2023-10-008	Samse grilles fontes ;
2023-10-009	Nera hotte cantine ;
2023-10-010	Pneus duster ;
2023-10-011	Pneus L200 FB-010-XC ;
2023-10-012	Pneus hilux FT-099-YA ;
2023-10-013	Pneus L200 BY-081-RM ;
2023-10-014	Pneus fiat FD-054-SD ;
2023-10-015	Pneus expert CW-300-MB ;
2023-10-016	Pneus berlingot CP-557-BQ ;
2023-10-017	Devis allo jardin captage ;
2023-10-018	Devis sol gendarmerie ;
2023-10-019	Confirmation devis géomètre échange de terrains ;
2023-10-020	Acte modificatif de la régie de recette taxe de séjour ;
2023-10-021	Contrat maintenance chaudière espace enfant ;
2023-10-022	Devis dastrevigne cantine ;
2023-10-023	Location appartements saisonniers ;
2023-10-024	Bialler ;
2023-11-001	Convention location salle po ACSSQ ;
2023-11-002	Convention location salle po Association Parents d'élèves Risoul ;
2023-11-003	Convention location salle po Association Loisirs Queyras ;
2023-11-004	Maintenance logiciel secours pistes AMS ;
2023-11-005	Contrat mise à disposition agent AXHOM ;
2023-11-006	Convention location salle po CAF du Guillestrois-Queyras ;
2023-11-007	Convention location salle po Regain de nos Montagnes ;
2023-11-008	Convention location salle po à un particulier ;
2023-11-009	Convention de garantie et d'assistance technique système téléphonique ;
2023-11-010	Prestation de transport sanitaire ;

2023-11-011	Location appartement saisonnier ;
2023-11-012	Contrat mise à disposition agent AXHOM ;
2023-11-013	Marché de déneigement lots 1-4 et 5 ;
2023-11-014	Devis réfection local PM ;
2023-11-015	Convention de mise à disposition à Nature ma compagne.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2nd classe ;
- Modification du temps de travail moins 10% poste de rédacteur
- Modification du temps de travail supérieur 10% poste d'adjoint technique
- Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population
- Création d'emplois d'agents recenseurs 2024
- Recrutement d'un vacataire
- Convention pour la mise en place d'un renforcement de sapeurs-pompiers.
- Convention avec la gendarmerie pour la mise en place d'un poste provisoire.
- Convention avec le SDIS pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers saisonniers
- Admission en non valeurs dans le cadre des affaires Sara et Sermont ;
- Décision Modificative du Budget Principal ;
- Décision Modificative du Budget Remontées Mécaniques ;
- Décision Modificative du Budget Parking ;
- Décision Modificative du Budget Eau ;
- Attribution de la Concession de service public pour la gestion, l'exploitation, l'animation et le développement du bar-restaurant-commerce de proximité « la Remise » ;
- Prime pouvoir d'achat.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Convention de secours sur pistes ;
- Tarifs de secours sur pistes ;
- Tarifs et convention de secours hélicoptés ;
- Convention de mise à disposition du central de secours sur pistes ;
- Attribution et convention d'occupation du centre médical communal ;
- Protocole secours motoneiges ;
- Convention convoyage de clientèle restaurant le Clot Fournier ;
- Tarifs et convention PIDA ;
- Convention viabilité hivernale RD 86 et 186 ;
- Convention de servitudes eaux usées ;
- Convention d'exploitation groupée de bois ;
- Vente d'une portion de la parcelle communale D1321 au lieu-dit Gaudissard-Haut ;
- Convention d'intervention foncière avec la SAFER ;
- Tarifs skiseo ;
- Abrogation d'un tarif du parking.

DIVERS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 27 Novembre 2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2023-10-004	Garnier logo ;
2023-10-005	SARL R et A Cable chauffant école ;
2023-10-006	SARL Mathi porte garage ;
2023-10-007	Net egout cantine ;
2023-10-008	Samse grilles fontes ;
2023-10-009	Nera hotte cantine ;
2023-10-010	Pneus duster ;
2023-10-011	Pneus L200 FB-010-XC ;
2023-10-012	Pneus hilux FT-099-YA ;
2023-10-013	Pneus L200 BY-081-RM ;
2023-10-014	Pneus fiat FD-054-SD ;
2023-10-015	Pneus expert CW-300-MB ;
2023-10-016	Pneus berlingot CP-557-BQ ;
2023-10-017	Devis allo jardin captage ;
2023-10-018	Devis sol gendarmerie ;
2023-10-019	Confirmation devis géomètre échange de terrains ;
2023-10-020	Acte modificatif de la régie de recette taxe de séjour ;
2023-10-021	Contrat maintenance chaudière espace enfant ;
2023-10-022	Devis dastrevigne cantine ;
2023-10-023	Location appartements saisonniers ;
2023-10-024	Bialler ;
2023-11-001	Convention location salle po ACSSQ ;
2023-11-002	Convention location salle po Association Parents d'élèves Risoul ;
2023-11-003	Convention location salle po Association Loisirs Queyras ;
2023-11-004	Maintenance logiciel secours pistes AMS ;
2023-11-005	Contrat mise à disposition agent AXHOM ;
2023-11-006	Convention location salle po CAF du Guillestrois-Queyras ;
2023-11-007	Convention location salle po Regain de nos Montagnes ;
2023-11-008	Convention location salle po à un particulier ;
2023-11-009	Convention de garantie et d'assistance technique système téléphonique ;
2023-11-010	Prestation de transport sanitaire ;
2023-11-011	Location appartement saisonnier ;
2023-11-012	Contrat mise à disposition agent AXHOM ;
2023-11-013	Marché de déneigement lots 1-4 et 5 ;
2023-11-014	Devis réfection local PM ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ
--

Délibération 2023-079 : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2nd classe

Un poste permanent d'adjoint administratif a été créé afin de procéder au recrutement d'un agent pour le cabinet médical. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-080 : modification du temps de travail (moins 10%) poste de rédacteur

La durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent administratif sur le grade de Rédacteur territorial permanent à temps non complet (30 heures 00 minutes hebdomadaires) a été modifiée afin de passer à 33 heures hebdomadaires, ceci afin de confier à l'agent concerné de nouvelles missions administratives. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité**

Délibération 2023-081 : modification du temps de travail (supérieur à 10%) poste adjoint technique

Il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique sur le grade d'adjoint technique permanent à temps non complet (31 heures 30 minutes hebdomadaires) afin de confier à l'agent concerné de nouvelles missions techniques. La modification étant supérieure à 10% il y a lieu de supprimer l'emploi permanent à temps non complet (31 heures 30 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique territorial et de créer un emploi permanent à temps complet (35 heures 00 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique à compter du 1/01/2024. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération 2023-082 : nomination du coordonnateur communal du recensement de la population

Le prochain recensement de la population se déroulera du 18/01/2024 au 17/02/2024. Afin de d'optimiser cette enquête et de répondre aux prérequis de l'INSEE, il convient de nommer par arrêté municipal le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simple. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-083 : Création d'emplois pour le recrutement d'agents recenseurs pour le recensement 2024

Le prochain recensement de la population se déroulera du 18/01/2024 au 17/02/2024 et nécessite la création d'emplois d'agents recenseurs. Leur mission est d'assurer la collecte des informations. Ils doivent également suivre une formation d'une journée le 05/01/2024 et le 12/01/2024. Cette délibération, **approuvée à l'unanimité**, fixe également la rémunération de ces agents recenseurs.

Délibération 2023-084 : recrutement d'un vacataire

Il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent vacataire. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2023-085 : Convention de renforcement pompier

Il y a lieu de passer une convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras, la commune d'Aiguilles, la commune de Vars et la commune de Guillestre pour la mise en place d'un renforcement saisonnier de sapeurs-pompiers sur la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras et notamment à la Station de Risoul 1850. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2023-086 : Convention avec la gendarmerie

Afin d'assurer les missions générales administratives, judiciaires et militaires incombant à la gendarmerie sur le territoire de la commune de Risoul pendant les saisons touristiques il y a lieu d'établir une convention d'hébergement et de restauration avec la compagnie de gendarmerie de Briançon. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2023-087 : Convention avec le SDIS - agents contractuels

Il y a lieu de passer avec le SDIS 05 une convention pour la disponibilité opérationnelle de sapeurs-pompiers volontaires, employés saisonniers à la commune de Risoul, pendant leur temps de travail. Cette convention vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle pendant leur temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité, des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers, exerçant la fonction d'agent contractuel de surveillance de la voie publique. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération 2023-088 : Admissions en non-valeur – Affaires Sara/Sermont

En début d'année 2023, les créances liées aux affaires Sara et Sermont ont été provisionnées, toutefois cela crée une charge de la totalité des créances sur la seule section de fonctionnement.

Il a donc été proposé et **adopté à l'unanimité** :

- D'admettre en non-valeur les créances issues des sociétés Sara et Sermont, sur l'ensemble des budgets communaux dont la répartition est définie ci après ;
- D'engager le processus d'étalement de ces créances sur 10 exercices à compter de 2023 comme obtenue des services de l'état ;
- De retirer la délibération n° 2023-034 en date du 4 avril 2023, relative à la constitution de provisions Sara-Sermont ;

Les créances irrécouvrables s'élèvent à 6 395 863.45 €, ces créances sont réparties comme suit entre les différents budgets communaux :

Budgets	Montant des créances
Principal	829 829,56
Remontées Mécaniques	5 427 790,12
Parking	81 487,14
Eau	56 756,63

Délibération 2023-089 : Décision modificative du budget principal pour l'admission en non-valeur des créances Sara et Sermont

Une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir passer les écritures d'admission en non-valeurs des créances Sara et Sermont sur le budget principal. Le montant des créances s'élevant à 829 829.56 € sur ce budget. **Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-090 : Décision modificative du budget RM pour l'admission en non-valeur des créances Sara et Sermont

Une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir passer les écritures d'admission en non-valeurs des créances Sara et Sermont sur ce budget. Le montant des créances s'élevant à 5 427 790.12 € sur ce budget. **Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-091 : Décision modificative du budget Parking pour l'admission en non-valeur des créances Sara et Sermont

Une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir passer les écritures d'admission en non valeurs des créances Sara et Sermont sur ce budget. Le montant des créances s'élevant à 81 487.14 € sur ce budget. **Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-092 : Décision modificative du budget Eau pour l'admission en non-valeur des créances Sara et Sermont

Une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir passer les écritures d'admission en non valeurs des créances Sara et Sermont sur ce budget. Le montant des créances s'élevant à 56 756.63 € sur ce budget. **Cette décision modificative a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération 2023-093 : Attribution de la concession de la Remise

Une procédure de concession de service, dans le respect des règles des articles R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique a été lancée.

La commission de délégation de service public s'est déroulée le 22 Septembre 2023 afin d'analyser les dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Il a été proposé au Conseil municipal, **qui l'a approuvé à l'unanimité**, de retenir la SAS SJC représentée par M. BELLEST, dans les conditions suivantes :

- Durée de la concession : 3 ans.
- Rémunération du délégataire : grille tarifaire : plat du jour alentours de 18€, entrées entre 8 et 12€, plats de 12 à 22€ et les desserts de 6 à 8€
- Redevance à la collectivité : fixe progressive de 1200€ la 1ère année, 2400€ la deuxième année et 3600€ la troisième année

Délibération 2023-094 : Prime pouvoir d'achat

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE
--

Délibération n° 2023-095 : Convention de secours sur pistes

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, une convention de prestation de services avec Risoul Labellemontagne, afin qu'elle assure les secours sur pistes.

Délibération n° 2023-096 : Actualisation des tarifs de secours sur pistes

Comme pour chaque saison d'hiver, le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur l'actualisation des tarifs de secours.

Délibération n° 2023-097 : Tarifs et convention de secours avec Hélicoptères de France pour le domaine skiable

Le conseil municipal a également validé, à l'unanimité, les tarifs de secours héliportés et la convention afférente. Le tarif pour la saison 2023/2024 sera de 63,18 € HT soit 69,50 TTC la minute.

Délibération n° 2023-098 : Convention de mise à disposition du poste de secours à Risoul Labellemontagne

La Commune va mettre à disposition de Risoul Labellemontagne le local comprenant le central secours, dont elle est elle-même locataire dans les mêmes conditions que l'hiver précédent :

redevance annuelle de 9200,00€, les charges locatives de 3985,00€. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité ce projet de convention.

Délibération 2023-099 : Attribution COT centre médical communal

La Commune a lancé un AMI le 29/09/2023 aux fins de confier à un opérateur le centre médical communal de Risoul par le biais d'une convention d'occupation du domaine d'une durée de 3 ans. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur l'attribution de cette convention.

Délibération n° 2023-100 : Protocole d'accord concernant la chaîne de secours du circuit motoneiges

Un protocole d'accord relatif à la chaîne de secours du circuit motoneiges établi par Risoul Snow Scoot et signé par un des médecins de la station a été déposé en mairie pour signature. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à le signer afin de poursuivre la chaîne des secours établie depuis de nombreuses années concernant cette activité.

Délibération n° 2023-101 : Convention de convoyage de clientèle restaurant Clos Fournier

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer une convention tripartite définissant les modalités du convoyage et notamment les opérations de secours, avec les exploitants de la Société Labellemontagne services et la société Risoul Labellemontagne.

Délibération n° 2023-102 : Tarifs et convention avec Hélicoptères de France pour le PIDA route

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont entériné les tarifs de grenadage par hélicoptère dans le cadre du PIDA route et la convention afférente. Le tarif pour la saison 2023/2024 sera de 34,00 € la minute de vol/HT+80,00€ par treuillage

Délibération 2023-103 : conventions viabilité hivernale

Les conventions relatives à la viabilité hivernale des RD 86 et 186 sont arrivées à échéance, il y a lieu de les renouveler pour 3 ans. Pour la RD 86, la participation financière du département comprend une part fixe forfaitaire à 355,75€ par saison et une part variable d'un montant net de 54,55€ par heure. Pour la RD 186, chaque opération fera l'objet d'un rapport d'intervention qui donnera lieu au versement de la part du Département à la commune d'une indemnité kilométrique de 14.18€/km.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

Délibération 2023-104 : Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

La Communauté de Commune du Guillestrois et du Queyras a sollicité la commune en vue d'une convention de servitude d'eaux usées. La servitude vise l'établissement dans une bande de terrain de 3 m de large, hauteur minimale de 0,60 m d'une canalisation de 300 mm portant sur les parcelles D 1212 et D1214 au lieudit Bruysset appartenant à la Commune. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur l'attribution de cette convention.

Délibération 2023-105 : Convention d'exploitation avec l'ONF

La parcelle forestière communale N°31.i a été exploitée cette année par l'ONF dans le cadre de la vente des bois de la coupe d'emprise du télésiège de l'homme de pierre. La société Risoul Labellemontagne a pris en charge les frais d'exploitation et de transport des bois au parc à bois de

l'ONF à Eygliers.

L'Office National des Forêts propose une convention lui permettant la prise en charge financière directe du coût du tri des bois selon les qualités (chauffage, palette, charpente...) et la vente de ces bois. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité;**

Délibération 2023-106 : Vente d'une portion de la parcelle communale D1321 au lieu-dit Gaudissard-Haut

Suite au changement des propriétaires de la parcelle D621, la délibération n°2022/015 du 01/03/2022 a dû être reprise. Cette délibération, **adoptée à l'unanimité**, autorise la vente de 18m² de la partie Nord de la parcelle D1321 à 1800 Euros au profit de M&Mme ALARY.

Délibération 2023-107 : Convention d'intervention foncière avec la SAFER

Dans un souci de maintien de l'agriculture, de protection de l'environnement et des paysages et de maintien des prix compatibles avec une activité agricole et forestière, Monsieur le Maire a exposé l'opportunité de passer une convention d'intervention foncière avec la SAFER afin de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à la Commune, à partir de sa connaissance du marché foncier. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité**

Délibération 2023-108 : Tarifs skiseo ;

Certains tarifs du centre Skiseo ont été modifiés à l'unanimité.

Délibération 2023-109 : Abrogation d'un tarif du parking

Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'abroger l'abonnement parking à 150 €.

DIVERS

Délibération 2023-110 : Plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus, convention CCGQ Citeo

Le Conseil Municipal a mandaté la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour la signature de la convention avec l'Eco-organisme CITEO ; et a mandaté la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour la mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus tel qu'établi dans la convention. Cette convention permettra aux collectivités de bénéficier d'une subvention versée par Citéo.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h50.

Fait à Risoul, le 22 Janvier 2024

Le Président,
Régis SIMOND.

La Secrétaire
Pauline VASINA.

